



Pari gains de 20000 euro pas payer

Par **idjane**, le **07/06/2011 à 16:12**

Bonjour, mon site de pari sportif partybets .fr agree arjel ne veut pas me payer mon gains de 20000 euro car ils ont placé des paris non reglementaire arjel ,l arjel aurait annulé les paris 12jours plus tard .s il vous plais pourriez vous me dire si ils sont en droit ayant commis une faute ,sachant qu ils ont toujours payer les autres paris non reglementaire avant .

Par **mimi493**, le **07/06/2011 à 16:13**

avant la mise en place de la réglementation ?

Par **idjane**, le **07/06/2011 à 16:25**

merci beaucoup pour votre reponse, non apres la reglementation

Par **idjane**, le **07/06/2011 à 16:26**

la reglementation existe au moins depuis 1 OU 2 ans

Par **idjane**, le **07/06/2011 à 16:28**

je vous fait part de leurs erreur
je vous redecris vos erreurs;
vous mettez des paris en jeu non reglementaire depuis fort longtemps ,donc certainement en complicité avec l argel
2 vous mettez mon resultat perdant alors qu il est gagnant
3 vous vous trompez sois disant dans l ennoncer
4 votre superieur analyse mes paris et les valides
5 au moment du retrait vous annulez mes paris
6 vous trouvez l excuse que j ai pariez apres
7 au moment de l annulation de mes paris mon entrer au site ne marche plus et toujours pas(curieux)
8 vous pretexter que l argel a annuler les paris
9 cela na rien avoir avec moi et vos fautes
10 si vous avez le droit d annuler les paris vous devez les annuler des le debut de vos paris non reglementaires
11 l argel est fautif aussi elles vous a laisser mettre des paris litigieux depuis longtemps
12 vous avez reçu un mail que j ai garder pour vous dire vos fautes avant l evenement rien achanger
13 vous avez reposer les memes paris la course d apres
14 l annulation des paris par l argel ne change pas la loi 10,2
15 vous annulez 20000 euro de gains avec trois lignes sans explications concrete
16 vous creditez mes paris avec des erreurs de calculs sur les 3 paris avec un solde manquant de 13000 euro

17 pensez vous etre en droit avec la loi moi je suis loin d y croire ,c est pour cela que je vous demande de valider mes paris afin de vous evitez des ennuyes.

Par **idjane**, le **07/06/2011 à 16:38**

S IL VOUS PLAIT QUELQU UN POURRAIT T IL JUSTE ME DONNER AU MOINS SON AVIS

Par **LAT85**, le **07/06/2011 à 18:58**

Votre question appelle une vraie analyse juridique!

Par **idjane**, le **07/06/2011 à 19:05**

merci pour votre reponse mais cela reste il possible qu ils doivent me payer

Par **LAT85**, le **07/06/2011** à **19:14**

A mon sens non. Le fait de proposer des paris non autorisés est, je pense, contraire à l'ordre public. Par conséquent, votre créance, si elle a pu exister à un instant donné, me paraît reposer sur une dette contractée en violation de règles d'ordre public.

Par **idjane**, le **07/06/2011** à **19:27**

je vous remercie de m avoir repondu pensez vous que je dois engager des poursuites .

DANS LEUR REGLEMENT UNE LOI DIT CELA:

10.2 Malgré ses efforts pour demeurer équitable, la Société ne peut être tenu responsable d'aucune erreur dans l'information publiée sur le site concernant l'offre des cotes, compétiteurs, résultats et horaires. Dans le cas d'offre de cotes erronée, la Société se réserve le droit de corriger l'erreur et d'annuler tous les paris correspondants. Le cas échéant, la Société s'engagera à renseigner le client par courrier électronique avant le début de l'évènement.

n ayant pas reçu de mail sont il en droit d annuler le pari